

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/I60 du 24/02/1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/16

Portant versement, reclassement et
nomination de Madame MILONGO née DEMBO
Laurentine, Assistante Sanitaire de
4° échelon./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT./-

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut **général** des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 59/178 du 21.8.59 portant statut commun des
cadres des Personnels des Douanes ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de cari-
rière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 71/248 du 26.7.71 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres sédentaires de la catégorie Ades Douanes et
les règles de recrutement dans lesdits cadres ;
(/u le décret 75/145 du 24.4.73 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 6739/MTPS.DGTFP.DFP du 16.7.82 autorisant
Madame MILONGO née NDEMBO Laurentine, Assistante Sanitaire de 4°
échelon à suivre un stage de formation en Douane en France ;
(/u l'arrêté n° 4807/ISAS/DGSP/DSAF portant promotion au
titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) de
la République Populaire du Congo ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 2.11.82 ;

D.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 73/143, 59/178 et 71/428 des 24.4.73, 21.8.59 et 26.7.71 susvisés, Madame MILONGÓ née NDEMBO Laurentine, Assistante Sanitaire de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Santé Publique), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Ecole Nationale des Douanes, délivré à NEUILLY (FRANCE) 34e session 1982, est versée dans les cadres des Douanes, reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Inspectrice des Douanes de 3° échelon, indice 1010 ACC = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;


Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DB.....	2
DCF.....	2
DGD.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2

